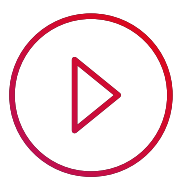


**LE DROIT**   
**DE GRÈVE**  
**ET DE MANIFESTER**



**C'EST ESSENTIEL**

**FGTB**  
*Wallonne*

# LE DROIT DE GRÈVE ET DE MANIFESTER, C'EST ESSENTIEL

## Poursuites pénales pour des actions syndicales et... des condamnations

### Anvers – 29 juin 2018

Le Tribunal correctionnel déclare le président de la FGTB Anvers coupable d'« entrave méchante à la circulation » pour une action syndicale menée en juin 2016 près du port.

### Liège – 23 novembre 2020

17 syndicalistes sont condamnés à des peines de prison, avec sursis, pour « entrave méchante à la circulation » pour avoir rejoint un blocage routier sur le Pont de Cheratte, un jour de grève nationale en octobre 2015.

## Un jugement politique dans un contexte inquiétant

Ce jugement politique constitue une atteinte grave au droit de grève et une attaque en règle contre les syndicats.. Mais pas seulement. Car ce sont aujourd'hui **tous les mouvements sociaux, tous les citoyens et citoyennes participant à un rassemblement ou une manifestation dans l'espace public qui sont menacés.**

Ces condamnations s'ajoutent à d'autres dispositions visant à affaiblir le droit de grève et de se mobiliser, comme le service minimum dans les transports publics.

Un contexte qu'entretient — et dont profite — la frange la plus antisyndicale de la droite pour tenter aujourd'hui de réduire encore l'exercice du droit de grève et de contestation par la voie légale.

## La grève, indispensable en démocratie

**Sans grève ou blocage de l'économie, pas de conquêtes sociales ! Nous ne connaissons ni le suffrage universel, ni les congés payés, ni la journée des 8h, ni la Sécurité sociale...**

Si nous n'avions jamais connu de grève et d'action syndicale « gênante », le monde d'aujourd'hui ressemblerait en fait beaucoup à celui du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Pour la FGTB, le droit de mener des actions est fondamental. Pas uniquement pour les syndicats, mais aussi pour tous les mouvements qui souhaitent s'exprimer ou protester :**

- ▶ des travailleuses et travailleurs qui distribuent des tracts sur un rond-point,
- ▶ des féministes qui dénoncent les violences faites aux femmes dans la rue,
- ▶ des « Jeunes pour le climat » qui occupent un carrefour pacifiquement,
- ▶ des citoyennes et citoyens qui manifestent contre la fermeture d'une maternité.

Toutes ces personnes pourraient demain, si ce jugement n'est pas remis en question, être poursuivies pénalement et condamnées ! C'est une réelle menace pour le débat démocratique et la contestation sociale. Il est extrêmement important que chacune et chacun comprenne les conséquences possibles de cette décision sur l'exercice de nos droits démocratiques fondamentaux.

**LA GRÈVE ET LA LIBERTÉ DE MANIFESTER SONT DES DROITS.  
DES DROITS AUJOURD'HUI EN DANGER.  
DES DROITS PRÉCIEUX QUE LES MILITANTES ET MILITANTS DE LA FGTB  
VEULENT DÉFENDRE AVEC DÉTERMINATION.**

Les actions menées, partout dans le pays, le 10 décembre,  
Journée internationale des Droits humains, ne sont que le point de départ  
d'une vaste mobilisation qui nous concerne toutes et tous.

Citoyennes et citoyens, militantes et militants syndicaux,  
féministes, écologistes, antiracistes... Restons mobilisés !